

KEEZAM

Simplifie l'organisation des séjours enfants et ados.

www.keezam.fr

Fiche animateurs

Nombre de pages : 9

ORGANISER UN VOYAGE EN CAR AVEC DES ENFANTS OU ADOS.

Cette fiche est destinée aux responsables de séjours avec des enfants ou adolescents : colonies de vacances, centres de vacances, clubs sportifs, associations, CE, ACM, etc...

Elle fait le point sur les informations et règles à connaître, et facilite la préparation des déplacements en car avec des mineurs.

LES FICHES ANIMATEURS KEEZAM...

Les **Fiches Animateurs** proposées par Keezam sont destinées à tous les organisateurs de séjours et voyages avec des mineurs, hors du cadre scolaire : colonies et centres de vacances, déplacements sportifs, séjours à thème, groupes scouts, CE,...

Pratiques, elles facilitent le travail des responsables, organisateurs comme accompagnateurs, et aident à la réussite des voyages.

Toutes les **Fiches Animateurs** sont accessibles sur le site www.keezam.fr



Durant vos séjours, vous disposez d'une boîte vocale et d'un blog pour rassurer les parents.

Keezam met **gratuitement** à la disposition des responsables de colonies de vacances, voyages scolaires, camps d'ados, séjours sportifs,...

- **Une boîte vocale**, pour donner facilement des nouvelles aux parents,
- **Un blog**, pour leur montrer les photos du séjour.

Au retour, **l'album photo du séjour vous est offert.**

Pour en profiter : <http://keezam.fr>

ORGANISER UN VOYAGE EN CAR AVEC DES ENFANTS OU ADOLESCENTS

Comment choisir un transporteur pour voyager avec un groupe d'enfants ou d'ados ? Comment faire établir un devis et vérifier une proposition ? Toutes les entreprises de transport sont-elles habilitées au transport d'enfants ? Combien d'encadrants faut-il dans le bus ? Les enfants petits peuvent-ils voyager à trois sur deux places ? Quelles sont les règles de sécurité à respecter ? Partir en minibus nécessite-t-il un permis particulier ? Etc. Etc.

Cette fiche fait le point sur les informations et règles à connaître pour organiser un voyage en car, avec des mineurs, en toute sécurité.

Vous trouverez à la fin deux documents annexes qui faciliteront votre préparation :

- *un modèle pour une “Demande de devis transporteur”,*
- *un modèle pour une “Liste des passagers - Transport collectif”,*

Pour utiliser facilement ces documents, téléchargez-les en format Word (.doc) ou OpenOffice (.odt). Il vous suffit de cliquer sur les adresses <http> indiquées ci-dessous, ou de les recopier dans la barre d'adresse de votre navigateur.

- « Documents pour préparer un voyage en car », en format .doc (Word) :
<http://keezam.fr/Fiches-Animateurs/Voyages-en-car-enfants-ados.doc>
- « Documents pour préparer un voyage en car », en format .odt (OpenOffice) :
<http://keezam.fr/Fiches-Animateurs/Voyages-en-car-enfants-ados.odt>

Vous pouvez aussi télécharger un modèle de contrat proposé par l'ANATEEP pour un voyage avec des mineurs, à l'adresse suivante :

- « Contrat-type : Transport en commun en autocar », en format .pdf (Acrobat) :
<http://keezam.fr/Fiches-Animateurs/contrat-type-voyage-en-car.pdf>

COMMENT ORGANISER UN VOYAGE EN CAR AVEC DES MINEURS ?

La réglementation ainsi que les quelques recommandations ci-dessous s'appliquent à tous les transports d'enfants ou adolescents, en groupe, hors du cadre scolaire.

1 – Comment choisir un transporteur ?

Choisir une entreprise de transport signifie lui confier le temps du voyage votre vie et celle des enfants dont vous avez la charge. **Si le prix est un critère important, ce n'est pas le seul qui doit guider votre choix.** La sécurité, le sérieux de l'entreprise, la confiance qui s'instaure – ou pas – avec son responsable et ses chauffeurs sont aussi importants que l'aspect financier. Avant de signer un devis qui vous engage, n'hésitez pas à rencontrer les entreprises, à vous enquérir de leurs références, et même à visiter leurs véhicules. **Mieux vaut payer 5% de plus et voyager dans des conditions de confort et de sécurité optimales plutôt que risquer de finir au bord d'une route avec 30 enfants, et sans solution de remplacement.** N'hésitez pas non plus à interroger d'autres responsables de séjours avec des jeunes : ils ont déjà fait appel à des transporteurs, ils sauront vous conseiller dans vos démarches.

Sélectionnez 3 ou 4 entreprises et adressez-leur une demande de prix. Celle-ci doit être détaillée : dates de départ et de retour, nombre d'enfants et d'adultes prévus, destination(s), trajets programmés durant le séjour si il y a lieu, type d'hébergement prévu pour le ou les chauffeurs si besoin est, demandes spécifiques... Plus votre demande sera précise, plus les entreprises pourront ajuster leur prix, et vous éviterez ainsi d'éventuelles surprises pendant ou après le voyage. Comme toute offre commerciale, le devis d'un transporteur offre une marge de négociation. Celle-ci peut porter sur le prix, ou sur d'autres éléments : type de véhicule, organisation d'une petite formation sécurité avant le départ, étalement des règlements, solution de remplacement en cas de panne du véhicule, etc... Jouez de vos compétences de négociateur ou négociatrice !

En général, les transporteurs proposent des contrats type, qu'ils adaptent à chaque demande. Rien ne vous interdit de demander qu'une clause spécifique, ou une condition négociée oralement avec l'entreprise, figure noir sur blanc sur ce contrat. Présente dans chaque département par le biais d'une antenne locale, l'ANATEEP peut aussi vous aider et vous orienter dans vos recherches. L'ANATEEP - Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public - <http://www.anateep.fr> - est une association de transporteurs, liée à l'Education Nationale et dont la mission est "*l'amélioration du transport scolaire, et des transports collectifs de jeunes*". Elle propose un "*Contrat type - Transport de voyageurs*" que vous pouvez télécharger à l'adresse suivante :

<http://keezam.fr/Fiches-Animateurs/contrat-type-voyage-en-car.pdf>

2 – Quel doit être l'encadrement durant un trajet en car ?

Durant les voyages en car, les règles d'encadrement des ACM (colonies de vacances, centres de vacances,...) s'appliquent, soit :

- 2 animateurs au minimum, quelle que soit la taille du groupe,
- Enfants de 4 à 6 ans : 1 animateur supplémentaire pour 8 enfants,
- Enfants de 6 à 18 ans : 1 animateur supplémentaire pour 10 enfants.

3 – Le rôle des animateurs avant et durant le voyage.

Avant le départ, si la destination se situe hors du département de départ ou des départements limitrophes, le responsable du groupe doit établir une liste des personnes transportées, dans chaque véhicule et la conserver sur lui. **Cette liste doit comprendre le nom et le prénom de chaque passager, ainsi que les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque mineur.** Le document doit aussi indiquer la date et les caractéristiques générales du transport ainsi que les coordonnées téléphoniques de l'organisateur (*Arrêté du 18 mai 2009 relatif au transport en commun de personnes*).

Un modèle de « *Liste des personnes transportées* » vous est proposé en annexe.

Le jour du départ, il est conseillé d'effectuer avec le chauffeur, les animateurs, et les enfants en fonction de leur âge, **une courte formation sécurité** :

- comment s'effectue la montée et la descente du car ?
- qui donne l'autorisation de descendre du car ?
- où se trouvent et comment utiliser les équipements de sécurité ? (extincteur, marteaux brise-vitres, lampe, boîte premiers secours)
- quand et comment mettre les ceintures de sécurité ?
- comment forcer l'ouverture des portes en cas de besoin ?
- comment évacuer le car en cas d'urgence ?
- comment réagir en cas de malaise du chauffeur ?

Dix ou quinze minutes suffisent pour aborder ces questions. Certains autocaristes proposent ce type de formation avant de démarrer. Si ce n'est pas le cas, **n'hésitez pas à spécifier sur vos demandes de devis que vous souhaitez en bénéficier, et les points que vous voulez voir abordés.** La qualité des réponses est un des éléments permettant d'évaluer le sérieux des entreprises.

Pendant le voyage, les animateurs doivent être disposés à proximité des issues de secours ainsi qu'aux places exposées du véhicule (places avant et place arrière centrale). Ils doivent veiller à ce que les enfants ou ados restent assis à leur place, ceinture attachée, et ne dérangent pas le conducteur. Si le trajet se déroule de nuit, il est prudent qu'un animateur, placé à l'avant du car, reste éveillé. Beaucoup d'accidents pourraient être évités avec un tout petit peu de vigilance de la part de chacun.

**Vous disposez gratuitement
d'une boîte vocale
pour rassurer les parents.**

Pour en profiter : <http://keezam.fr>

**LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES
CONCERNANT LES VOYAGES EN CAR AVEC DES ENFANTS OU ADOLESCENTS**

1 – Trois enfants peuvent-ils occuper deux places assises seulement ?

NON. Cette ancienne règle, dite du « 3 pour 2 », est désormais caduque. Les véhicules sont désormais équipés de ceintures de sécurité, ce qui impose un passager et un seul par siège.

2 – Peut-on utiliser les strapontins ?

NON. La circulaire du 21 septembre 1999 précise : « *Il convient d'exiger du transporteur que le nombre de personnes participant à la sortie ne dépasse pas le nombre de places assises, hors strapontins. Ce nombre de places fera l'objet d'une vérification par le responsable juste avant le départ.* »

3 – Le port de la ceinture de sécurité est-il obligatoire ?

OUI. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire aux occupants des véhicules de transport en commun de personnes, lorsque les sièges sont équipés de ceintures de sécurité. Cette obligation s'applique à tous les conducteurs et passagers d'un autocar, adultes et enfants compris.

Toutefois, pour les enfants de moins de trois ans dont la morphologie est inadaptée au port de la ceinture, il n'y a pas d'obligation.

Pour les enfants de moins de 10 ans, lorsqu'ils sont installés sur des sièges équipés de ceintures à trois points, il est recommandé de boucler la ceinture de telle façon que seule la partie ventrale de celle-ci assure le maintien sur le siège.

4 – Les enfants et accompagnateurs peuvent-ils se déplacer dans l'autocar lorsqu'il est en circulation ?

En transport en commun et en circulation, l'obligation de boucler sa ceinture de sécurité est désormais la règle dès lors que les sièges du véhicule en sont équipés.

Toutefois, le Ministre des transports (réponse ministérielle du 27 Janvier 2004) a été amené à préciser qu'une telle obligation s'impose à tout usager en situation assise. Il précise par ailleurs que même si la réglementation ne le prévoit pas expressément, la volonté du législateur n'a pas été d'interdire aux passagers de se lever ponctuellement de leur siège.

5 – En cours de route, qui choisit la fréquence et la durée des arrêts ?

Le chauffeur du car est un professionnel qui connaît son métier et est soumis à des contraintes réglementaires. Faites lui part de vos souhaits – pause déjeuner à telle heure si possible, à tel endroit si possible, ... – mais laissez lui organiser son travail comme il le souhaite. C'est à lui, connaissant vos impératifs, de gérer au mieux les trajets.

6 – Combien de temps peut conduire un chauffeur ?

La législation relative aux temps de conduite et de repos est Européenne. En voici les grandes lignes :

- Le temps de conduite est au **maximum de 9 heures par jour**. Il peut toutefois aller jusqu'à 10 heures, dans la limite de deux fois par semaine.
- Ce temps de conduite est au **maximum 4H30 d'affilée**. Le chauffeur doit ensuite prendre 45 minutes de repos. Il peut aussi scinder cette période en 15 et 30 minutes, réparties sur 5H15.
- Tout travail entre 21 heures et 6 heures est considéré comme un travail de nuit. Le temps de conduite est alors au maximum de 4 heures d'affilée.
- Un chauffeur doit respecter un **temps de repos quotidien de minimum 9 heures**.
- La prestation totale d'un chauffeur ne peut pas dépasser 15 heures.
- Un chauffeur doit respecter un temps de repos hebdomadaire de minimum 24 heures après 6 jours de travail.

Respectez les temps de repos nécessaires au chauffeur. Il en a besoin, et la sécurité de tous en dépend.

7 – Les enfants peuvent-ils manger dans le car ?

Dans la mesure du possible, il vaut mieux l'éviter. Une pause pique nique est toujours plus agréable et permet à tout le monde de se dégourdir les jambes. Si vous ne pouvez vraiment pas faire autrement, **assurez vous auprès du chauffeur que cela ne le dérange pas**. Il est responsable de l'état de propreté du véhicule, c'est donc à lui d'accorder ou pas cette autorisation.

MODÈLE POUR DEMANDE DE DEVIS TRANSPORTEUR

[Prénom et nom du responsable]
[ORGANISME]
[Coordonnées postales]
[Coordonnées téléphoniques]

Objet : demande de devis – transport d'enfants

[Date]

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un voyage avec des mineurs, je vous prie de nous faire parvenir un devis pour le transport par autocar des enfants et accompagnateurs. Voici le détail du projet :

- Départ : [date de départ], à [heure de départ], de [lieu de départ]
- Retour : [date de retour], à [heure de retour], de [lieu de retour]
- Destination : [coordonnées du lieu de résidence / département]

- Le groupe sera constitué de [nombre d'enfants] âgés de [âge des enfants] ans, et accompagnés par [nombre d'adultes] adultes.

- Durant le séjour, les activités prévues [nécessiteront chaque jour le transport du groupe, dans un rayon de 100 km autour du lieu de résidence.] Les départs s'effectueront à partir de [heure] heures, et les élèves seront de retour sur le lieu de résidence au plus tard à [heures] heures.

- Une chambre [individuelle / à deux] est disponible pour le chauffeur.

Avant le départ, nous souhaitons que les enfants et les encadrants bénéficient de la part du chauffeur d'une petite formation sécurité, concernant les points suivants :

- comment s'effectue la montée et la descente du car ? (ordre, coté,...)
- où trouver et comment utiliser les équipements de sécurité ?
- comment forcer l'ouverture des portes en cas de besoin ?
- comment évacuer le car en cas d'urgence ?
- comment réagir en cas de malaise du chauffeur ?

Merci de nous indiquer aussi quelques références de voyages d'enfants pris en charge par votre entreprise : organisme, année, nom du responsable, destination et durée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et dans l'attente de votre proposition,

Cordialement,

[Nom du responsable et signature]

